

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Avenant n°1 à la convention "transport du public bénéficiaire du RSA non mobile en formation" entre le département des Bouches-du-Rhône et l'association transport mobilité solidarité (TMS).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 21 du 9 février 2018, le département des Bouches-du-Rhône a décidé d'attribuer à l'association transport mobilité solidarité (TMS) un financement de 19 000,00 € pour le renouvellement de l'action « transport du public bénéficiaire du RSA non mobile en formation ».

Suite à une erreur matérielle, la convention a été conclue pour une durée de 9 mois (du 1^{er} janvier 2018 au 30 septembre 2018) et non de 12 mois.

Il convient donc de modifier par avenant la durée de la convention en la prolongeant de 3 mois soit du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL